PREMIER RAPPORT ANNUEL

(POUR L'ANNÉE 1874)

SUR

L'INSTITUTION CATHOLIQUE DES SOURDS-MUETS

POUR LA

PROVINCE DE QUÉBEC,

[*Incorporée en* 1874,]

Dirigée par les Clercs de St. Viateur.

CÔTEAU ST. LOUIS. (près Montréal).

ALF. BÉLANGER, Ptre. S. V., DIRECTEUR.

J. O. FILTEAU & FRÈRE
2
LIBRAIRES
Rue de
QUEBEC.

COTEAU ST. LOUIS:
IMPRIMERIE DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.
1875.

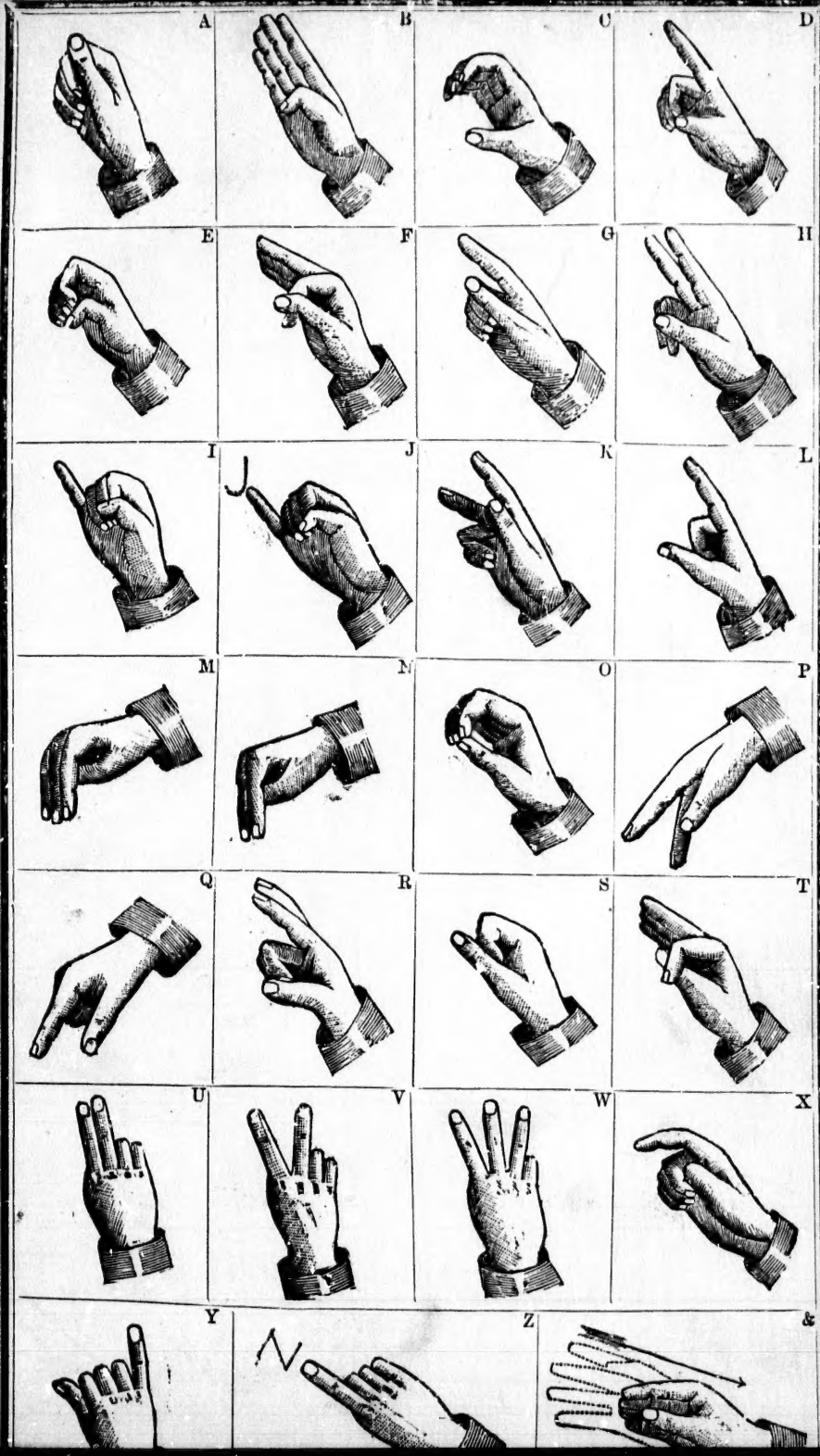
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z
&

L

PREMIER RAPPORT ANNUEL

SUR

L'INSTITUTION CATHOLIQUE DES SOURDS-MUETS

POUR LA

PROVINCE DE QUÉBEC,

[*Incorporée en* 1874,]

Dirigée par les Clercs de St. Viateur.

CÔTEAU ST. LOUIS. (près Montréal).

POUR L'ANNÉE 1874.

ALF. BÉLANGER, Ptre. S. V., DIRECTEUR.

COTEAU ST. LOUIS:
IMPRIMERIE DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.
1875.

Mon
Rév
Rév

MEMBRES DE LA CORPORATION:

Monseigneur G. Bourget.....Evêque de Montréal.
Rév. P. D. Lajoie, Ptre.....Supérieur des Clercs de St. Viateur.
Rév. Alf. Bélanger, Ptre St. V.....Direct. de l'Inst. des S.-M.
D. Turcotte, C. S. V ..... Proc. " "
F. M. A. Charest, C. S. V..... Profess. " "

PERSONNEL:

Rév. Alf. Bélanger, Ptre S. V..... Directeur.
D. Turcotte, C. S. V..... Procureur.
J. Ste. Marie, C. S. V..... .. Econome.
R. Masse, C. S. V..... M. de discipline.
J. M. Young, C. S. V..... ... . Professeur.
F. M. A. Charest, C. S. V..... "
A. Groc, C. S. V ..... "
M. Magnan, C. S. V..... "
Jos. A. Coutu, C. S. V..... P. de Typographie.

A L'HONORABLE CH. B. DE BOUCHERVILLE,

PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, &c., &c.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous soumettre le premier rapport de l'Institution Catholique des Sourds-Muets pour la Province de Québec depuis sa fondation en 1848.

Agréez,

Monsieur le Ministre,

l'expression de mon profond respect et de ma parfaite reconnaissance,

ALF. BÉLANGER, Ptre. S. V., Directeur.

Institution des Sourds-Muets
Côteau St. Louis, 1 Janvier 1875.

PREMIER RAPPORT ANNUEL

SUR

L'INSTITUTION CATHOLIQUE DES SOURDS-MUETS.

Dans notre Province de Québec, avec un climat si rigoureux, les sourds-muets sont proportionnellement plus nombreux que dans la plupart des autres pays, comme on peut le voir par les statistiques suivantes :

Espagne et Portugal	1	Sourd-Muet	sur	1585
Toscane	1	"	"	2171
Sardaigne	1	"	"	767
France	1	"	"	1960
Suisse	1	"	"	503
Autriche	1	"	"	1580
Prusse	1	"	"	1341
Belgique	1	"	"	2324
Angleterre	1	"	"	1640
Ecosse	1	"	"	1851
Irlande	1	"	"	1176
Etats-Unis	1	"	"	2085
Ontario	1	"	"	1148
Québec	1	"	"	731

Il y a 1629 sourds-muets dans la Province de Québec, 863 garçons et 766 filles.

D'après ces données l'Encyclopédie britannique compte 546,000 sourds-muets dans le monde, sur une population de 850,000,000, ce qui donne 1 Sourd-Muet sur 1,556 environ.

On ne trouve presque pas de sourds-muets chez les Sauvages, tandis que chez certains Nègres affranchis d'Amérique il y en a 1 sur 47.

Je n'ai pas de statistique pour établir ce que font les pays d'Europe pour leurs sourds-muets ; mais dans mes visites aux Institutions de France, de Belgique, d'Angleterre et d'Allemagne j'ai pu constater que tous les sourds-muets pauvres sont aux frais de l'Etat.— Partout les Institutions sont nombreuses. La France, par exemple, en a soixante, l'Angleterre, vingt et les Etats-Unis, trente huit.

En revanche je puis donner des chiffres exacts sur les Etats-Unis, Ontario et Québec.

Aux Etats-Unis 4,320 sourds-muets fréquentant l'école coûtent $1,693,186, soit $391.94 par année, pour chacun, les frais d'éducation imposent à la population une taxe de 5 centins par tête. Cette somme est votée par les différents états.

A Ontario 140 sourds-muets recevant l'éducation coûtent, abstraction faite des pensions payées par les particuliers, $24,260 par an, à la province, soit $173.29, par an, pour chacun. Ces frais imposent une taxe de 1½ centin par tête, sans compter les frais de construction qui se sont élevés à plus de $100,000 depuis la fondation de l'Institution de Belleville en 1869.

La Législature d'Ontario vient de voter $32,000 pour le soutien de ses sourds-muets pauvres pendant l'année courante.

A Québec (rapport de 1873) 315 sourds-muets fréquentant l'école coûtent $4,480 par année, à la Province, soit $20.69 chacun et imposent à la population une taxe de moins de ½ centin par tête. Cette somme est répartie comme suit :

Institution Catholique (garçons) 75 élèves $1,500=$20 par tête.
" " (filles) 120 éleves $1,980=$16.50 " "
" Protestante (garçons & filles) 20 élèves $1,000= $50.00

A la dernière session la Législature a voté en faveur de l'Institution Catholique pour les garçons une somme additionnelle de $500 et le ministère de l'Instruction Publique, une autre de $400.

Dans l'Institution pour les garçons, 203 sourds-muets ont reçu l'Instruction, dans celle des filles environ 300, et 20 dans l'Institution protestante reçoivent actuellement l'Instruction. D'après la statistique donnée plus haut il resterait donc 1146 sourds-muets sans aucune instruction dans notre belle et riche province de Québec. 1,146 sourds-muets isolés, abandonnés de leurs semblables et nuisibles à la société, ne connaissant pas même leur Créateur, ne sachant ni d'où ils viennent ni où ils vont, sans crainte des châtiments comme sans espoir d'une vie meilleure. N'y a-t-il pas là quelque chose qui attriste le cœur, et de nature à exciter la pitié ?

Ce n'est certes pas l'argent qui a manqué, puisque notre Province fait plus pour l'éducation que n'importe quel pays. Et personne ne contestera que l'éducation morale ne doive primer toutes les autres, même aux yeux des gouvernements, surtout

quand cette éducation ne peut pas être donnée par les parents comme cela arrive pour les sourds-muets. Impossible aux parents, comme on le sait, d'envoyer ces pauvres enfants aux écoles communes ; impossible aussi pour la très-grande majorité de payer des pensions dans les écoles spéciales, à cause de leur pauvreté, car la grande majorité des sourds-muets se trouve dans les familles pauvres. En voici la raison :

Il a été bien constaté que plus des deux tiers des sourds-muets ne sont pas nés sourds-muets et ne le deviennent que par suite de maladies négligées ou par manque de soins ; ce qui arrive surtout chez les pauvres. Pour l'autre tiers, ceux qui ont étudié la question s'accordent à lui donner pour causes principales la misère, l'humidité, la malpropreté, l'air fétide des habitations, certains états pénibles exercés par les parents, tels que ceux de buandiers, terrassiers, &c., les mariages entre parents, les chagrins profonds, les mauvais traitements, &c., toutes choses que l'on rencontre encore chez les pauvres.

Ce sont surtout ceux qui, comme nous, ont été en rapport avec cette classe infortunée, qui en connaissent la pauvreté.

Puis, une longue expérience a prouvé que vouloir faire l'éducation des sourds muets par la charité publique, c'est vouloir l'impossible. Voilà, en effet, vingt ans que nous travaillons par ce moyen : que de soucis pour soutenir un établissement pourtant si nécessaire ; que de quêtes, soirées, bazars &c., &c., pour n'obtenir que des résultats insignifiants, et nuire aux succès de l'enseignement. Aussi, sommes-nous bien déterminés à ne plus compter sur des moyens si précaires. D'ailleurs notre communauté n'étant pas un ordre mendiant, nous ne pouvons nous astreindre à mendier notre pain et celui de nos élèves.

Le gouvernement, avant la Confédération, avait tellement compris l'insuffisance des secours accordés à ses sourds-muets, qu'il vota pour leur établissement une somme de $80,000. Ce vote se trouve dans la 2ième partie du Statut de la session de 1858, page 657. Mais il n'a pas été suivi d'effets.

On se demande pourquoi notre Législature n'a pas fait plus pour ses sourds-muets. Ce qu'il y a de certain c'est que ce ne sont pas les demandes qui ont fait défaut. Il y a encore aujourd'hui, devant les chambres, une demande en faveur des sourds-

muets pauvres, et j'ai grand espoir qu'il lui sera fait justice, car notre gouvernement est composé d'hommes intelligents qui comprennent leur devoir et qui ont le courage de l'accomplir.

LISTE DES ELEVES.

Olivier Archambeault	Jean-Baptiste Isabel
Odilon Barré	Joseph Kreamer
Clément Bouthillier	Léon Lassalle
Philippe Brisebois	Henri Lassalle
Pierre Brochu	Pierre Lavigne
Patrick Brady	Prospère Lebrun
Antoine Bouthillier	Elzéar Lillois
Xavier Bastien	Adrien Lassalle
Jean-Baptiste Côté	Michael McMahon
Alexis Carmel	Edward Murphy
Elzéar Caron	Joseph Meunier
Eustache Choquette	George McElderry
Cyriac Collin	Stanislas McDuff
John Daly	Crohon Mahoney
Adelard Emard	Patrick J. McHugh
John Flynn	Narcisse Normand
Andrew Fitzpatrick	Aristide Normandin
Pierre Godbout	Michael O'Neil
Emile Grisé	Joseph Pariseau
Daniel Gorman	Jules Pepin
Joseph Gaudette	William Riordan
Ulric Guilbault	Joseph A. Reed
Alexandre J. Guilbault	Charles Soulières
Joseph Hébert	Michael Smith
John Hughes	Ernest S. Smylie
Félix Thériault	John Vallely
Napoléon Voisine	Un inconnu

54 sourds-muets ont été reçus, comme pensionnaires, pendant l'année 1874.

De plus 35 vieux sourds-muets se réunissent tous les dimanches à l'Ecole de l'évêché pour y recevoir les enseignements et les avis dont ils ont besoin, Monseigneur de Montréal, qui s'est toujours montré si bienveillant et si généreux pour les sourds-muets, ayant bien voulu mettre une bonne salle à leur disposition.

Presque la moitié de nos élèves apprenant l'anglais, nous avons deux cours bien distincts. Ce qui double les frais d'enseignement.

L'articulation ajoute, elle aussi, aux difficultés d'un enseignement en soi si difficile, mais elle a produit de si heureux résultats qu'elle doit être continuée à tout prix.

Nous n'avons reçu, pendant l'année qui vient de finir, que $2,738 des élèves. Ce qui forme la pension de 22 : laissant 32 élèves et les 8 Instituteurs vivre sur le faible octroi du gouvernement, le travail des religieux et des élèves, $84 de constitut et $200, cadeau annuel de la Banque d'Epargne.

La bâtisse a besoin de grandes réparations et est tout à fait insuffisante, pouvant à peine loger 50 élèves. Le dortoir et le réfectoire sont loin d'être convenables.

RECONNAISSANCE.

Je suis heureux de profiter de ce premier rapport pour signaler au public et remercier cordialement nos bienfaiteurs dont les noms suivent :

Monseigneur Ign. Bourget, Ev. de Montréal.
M. P. Beaubien, M. D.
M. E. H. Trudel, M. D.
Les Révdes. dames de l'Hôtel-Dieu.
MM. les Directeurs de la Banque d'Epargne.
L'Hon. J. Bellerose, M. P. P.
M. Ls. Beaubien, M. P. P.
M F. X. A. Trudel, Avocat.

Je remercie aussi les personnes dont les noms suivent pour avoir bien voulu se cotiser et payer mon voyage d'Europe, fait dans le but d'apprendre à parler aux sourds-muets. Et en outre

m'avoir fait un cadeau d'une valeur de plus de $1,000 pour la chapelle à l'occasion de mon ordination :

Arthur (le Prince)
Allan Sir H.
Alexander Charles
Allard Bte.
Allo George et sa famille
Académie d'Aylmer
" de Belœil
" de Berthier
" de Boucherville
" de Laprairie
" de la Longue-Pointe
" de la Pte.-aux-Tbles
" de Verchères
" de St. André d'Arg.
" de St. Eustache
" de Ste. Martine
" de St. Roch de l'A.
" de St. Timothée
" de St. Vincent de P.
Baby George, M. P.
Baron J. P.
Barbeau E. J.
Beaubien Mme. Louis
Beauchemin Ursuline
Beaudoin Pierre Ptre S. V.
Beaudry J. B.
Beaudry H.
Bélanger P. (Veuve)
Bélanger J. B. (Veuve)
Bélanger J. B.
Bélanger Michel
Béliveau L. J.
Berthelot L'Hon. Juge
Blanchard E.
Bonin Joseph Ptre.
Bousquet Alfred
Bouthillier Mme. Tancrède,
Bourgeau Victor
Brault J. L.
Brazeau François
Brazeau F. X.
Brillon J. R.
Brousseau J. B.
Brunelle Xavier
Brydges Mme. Charles J.
Buntin Alexander
Bayle Ptre T. S. S. S.
Bagg Stanislas.
Campbell Mme. (Seign.)
Campeau Célina
Campeau Octile
Cassidy John
Chagnon Augustin
Chapleau Godefroi
Chapleau Zéphirin
Chaput L. fils & Cie.
Charlebois Hyacinthe
Charlebois Joseph
Chartrand Jos. N. P.
Chartrand François
Cherrier C. S.
Cheval J. M.
Chouinard Ptre. S. V.
Coderre J. Emery, M. D.
Collège de Bourbonnais
" Bourget
" Joliette
" Ogdensburg
" Masson
Compagnie Richelieu
Compagnie Grand-Tronc
Corcoran R. E.
Correy Edmond
Cotté Honoré
Coursol L'Hon. Juge
Couvent de Belœil
" d'Hochelaga
" de St. Hilaire
Craig Robert
Crevier Toussaint
Cuvillier Dlle. Luce
Chauveau L'Hon.
Dames de la Congrégation
Daigle M. et Mme. Joseph
Daly John
David Etienne

Délisle M. et Mme. Alexandre
Delorme O.
Denis L. N.
Denis Paul
Desbarats Mme.
Desjardins M. et Mme. Alphonse
Desjardins Philippe C. S. V.
Desmarteau Mme. Nar.
Desnoyers Mme. Lambert
Désy Vincent
Dominique Onésime
Donovan F. J.
Drummond L'Hon. Juge
Dufort Ludger C. S. V.
Dupré Dominique, Père
Dupuis J. R.
De Boucherville L'Hon.
Dorion L'Hon. A. A.
Ethier Nicolas
Fabre Mgr.
Ferland Edouard
Frères des Ecoles Chrétiennes
Frigon Mme.
Galarneau Paul M.
Gaumond Grégoire
Globensky Léon
Godbout Pierre Paul
Gorman James
Goulet A.
Goulet O.
Goulet Mme.
Gravel J. A.
Gray H. R.
Groc Aug. C. S. V.
Gratton Ptre.
Globensky Seig. de St. E.
Hannery J. R.
Harrigan P.
Hénault Camille
Herron Mme. Anne
Herron William
Hingston W. H. M. D.
Hudon Jos. & Cie.
Hughes N.
Huot B.
Jeannotte Ptre.
Jobin J. A.
Jodoin A.
Jordan & Bernard
Labadie J. E. O.
Laberge Aug.
Lafontaine N.
Laframboise Mme. H. Maurice
Lambert Augustin
Lamoureux David
Lamoureux Joséphine
Lamoureux Médard
Lapierre Zéphirin
Lapointe Joseph
Larivière N. C.
Latour M. & Mme. Gil.
Lauzon Flavien C. S. V.
Lavigne Emery
Leclaire J. (Veuve)
Leclerc John
Limoge
Lenorgan James Ptre.
Lorge M. & Mme. Cornélius
Lorge J. B.
Labadie J. A.
L'Africain Trefflé
Lamère J. B.
Lacoste L'Hon.
Laroque Alfred
Lovell John
Mahoney Daniel
Manseau Joseph
Masson Damase
Masson A.
Masson Dme. (veuve) Seign.
Masson John
Maynard F. Ptre.
McCall James
McCarthy Miss. Mary
McTrenan
McIntosh Angus
McLaren W. D.
Mercier M. & Mme. P.
Monk L'Hon. Juge
Moore Luke
Moreau H. Ptre. G. V.
Munro Daniel

Munro Pierre M. D.
Murphy Edouard
Morris L'Hon.
Montmarquet A. E (veuve.)
Murphy. Mr.
Nowlan veuve.
Needham Térence
Needham Catherine
Needham Mary
Needham John
Normandin Adolphe
O'Brien James
O'Brien John
O'Brien William
Ostell Mme. John
Paré H. (veuve)
Pariseau M. & Mme. Chs.
Payette Charles
Payment Osias
Plamondon G. Ptre.
Paul Louis C. S. V.
Pelletier George
Perreault P.
Perreault E.
Perreault Fabien Ptre.
Perreault Mme. Jn.
Perrier Napoleon.
Petit Théophile.
Petit Mme. T.
Poitras Catherine.
Potevin Jos.
Potevin Mme.
Prévost A. (veuve.)
Pepin Thomas Ptre.
Perreault L.
Palsgrave. Mr.
Reeves M. & Mdme. B.
Religieuses Hosp. de St. Joseph
Rioux J. B. Ptre.
Rivard Mme. Sevè e
Robertson John.
Rolland J. B.
Rooney T.
Rossister John.
Rousselot Ptre. S. S.
Roy Roüer.
Russell John.
Ramsay Mr.
St. Charles F. X.
St. Jean Mme. R.
Sadlier James A.
Schneider Charles W.
Seneral J. A.
Silverman M. & Mme. L.
Smith Ellen (veuve.)
Starnes L'Hon. A. H.
Séminaire de St. Suplice.
Tallet Isidore Ptre.
Temple William.
Tessier Fréderic.
Têtu Chs. Etienne.
Thériault Félix.
Thériault Prosper C. S. V.
Thériault Vital
Thériault Zotique.
Trépanier F. Ptre.
Trudel E. H. M. D.
Vallière Olivier.
Valois Narcisse.
Valois Jos.
Vandendaigle J.
Verreau H. Ptre.
Villeneuve J. O
Vinet J. J. Ptre
Vinet Mr.
Walsh John.
Ward John.
Wiseman Mdme. Thomas
Workman L'Hon. William.
Young Joseph Marie. C. S. V.

INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES

DE LA RUE ST. DENIS.—MONTRÉAL.

Mon rapport était sous presse lorsque je reçus la note suivante sur cette excellente maison. Je la publie avec d'autant plus de bonheur que j'ai été témoin pendant vingt ans du dévouement des bonnes Sœurs de la Providence qui la dirigent.

On peut dire que la Révérende Sœur Marie de Bonsecours, qu'une mort cruelle vient d'enlever à ses chères élèves, a donné sa vie pour ses filles d'adoption. Ses collaboratrices suivent les traces de cette véritable femme forte. La Révérende Sœur Ildephonse qui remplace Sœur Marie de Bonsecours, est sœur de cette dernière, non-seulement par le sang, mais par le dévouement, par le cœur. C'est un nouveau motif pour le gouvernement de se hâter de venir en aide a une œuvre nécessaire qu'il a trop longtemps négligée.

Je voudrais que là comme ici, on eut à s'occuper que de l'éducation des élèves : la tâche étant déjà assez ardue.

Je ne puis taire, ici, le dévouement du Révérend Messire Trépanier, chapelain de cette Institution, pour l'œuvre des sourdes-muettes qu'il travaille de toutes ses forces à faire prospérer. Il comprend les sacrifices qu'ont à s'imposer les Révérendes Sœurs et il veut les soulager.

ALF. BÉLANGER, Ptre St. V.

En 1851 les sœurs de la Providence ouvrirent une maison pour l'instruction des sourdes-muettes de la Province. Dès 1858 elle comptait 36 élèves. Depuis quelques années le nombre s'est élévé à plus de cent. Dans le courant de la présente année l'Institution a reçu 162 sourdes-muettes appartenant presque toutes à la classe la plus pauvre.(1) Le plus grand nombre est à la charge de la maison pour la pension, le vêtement, &c., &c.

Les différents à comptes reçus sur la pension ne s'élèvent pour l'année courante qu'à la somme de $450.

Jusqu'ici la maison a été soutenue par la charité publique, le travail et l'industrie des sœurs et par un faible octroi du gouver

(1) et dont 37 de Québec et Rimouski 7 des St. Rivières, 11 de St. Hyacinthe et Sherbrooke, &c.

nement. L'Etablissement estimé à sa moindre valeur vaut $96,000. La bâtisse pourvue d'excellents colorifères a 224 pieds de longueur sur 52 de largeur, à 5 planchers et en pierre.

Pour la construction et le soutien de cet établissement, qui n'est pas encore complet, les directrices ont contracté une dette de $30,000. Depuis plus d'une année des circonstances incontrolables ont détourné de l'établissement certains secours qui lui venaient de l'étranger, et qui, jusque là, l'avaient aidé à se développer et à se maintenir.

En conséquence et vu l'accroissement de l'œuvre, les sœurs ne peuvent plus répondre aux besoins du grand nombre de sourdes-muettes pauvres. C'est pourquoi des requêtes des Directrices de l'Institution, des citoyens de Montréal et de Québec sont à la Législature pour demander une aide efficace en faveur de ces pauvres délaissées. Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques auxquels on a pu s'adresser ont signé de tout cœur ces documents.

En 1853, deux sœurs de la Providence se rendirent à New-York pour y étudier la méthode d'enseignement des sourds-muets dans la grande Institution de cette ville. Elles y demeurèrent plus d'une année.

En Mai 1870, deux des directrices passèrent en Belgique pour y voir fonctionner les classes d'articulation. Depuis leur retour, l'articulation est enseignée regulièrement aux élèves de leur maison.

Il y a actuellement dans leur maison un personnel considérable dont 13 religieuses aidées de quelques maîtresses laïques.

Ainsi on peut dire que les sœurs ne négligent rien de ce qui peut contribuer à améliorer la position de leurs élèves.

ÉTAT DU SOURD-MUET SANS ÉDUCATION.

SES SOUFFRANCES.

Dès que son infirmité est constatée, on abandonne le sourd-muet. On le plaint et on double ainsi son malheur. La mère converse avec ses autres enfants ; elle leur parle pour les amuser et comme elle ne parle que par amour, ses traits expriment plus ou moins vivement les sentiments qui l'animent : les enfants récompensent sa peine par leur tendresse et par l'épanouissement de leur figure. Or, pour le sourd-muet tout cela s'adresse à ses frères, à ses sœurs, lui seul n'en a point sa part. Pour lui le regard de sa mère même lui semble se rembrunir à son aspect. C'est l'idée du malheur de l'enfant qui assombrit la figure de la mère, mais le pauvre sourd-muet, ne connaissant pas son malheur, ne comprend pas même qu'on le plaigne. La triste sympathie de la mère devient pour le fils une augmentation de peine et de douleur.

Veut-il prier avec ses frères ; on veut lui faire comprendre que c'est inutile : il se croit rebuté et s'aigrit.

Veut-il s'amuser avec les autres : il dérange les jeux : on le repousse et il s'aigrit. Enfin le sourd-muet se nourrit de l'idée que ses parents, sa famille, toutes les personnes qu'il fréquente ont plus de bienveillance pour les autres que pour lui et il souffre continuellement : il devient colère et se venge de ses prétendus mépris. Sa vie est une vie de souffrances continuelles et il n'a aucun espoir d'une vie meilleure.

Quelques fois il se dédommage en se livrant à ses passions brutales et, à mesure que l'intelligence s'abrutit, les instincts grossiers prédominent. Aussi, je ne suis nullement surpris d'apprendre de temps en temps que des sourds-muets non instruits se rendent coupables de crimes atroces qui embarrassent les cours. Les Juges heureusement se montrent très-indulgents pour ces pauvres malheureux. Le sourd-muet non instruit est un homme sans lumière et par suite presque toujours dangereux et nuisible à la société.

Sa propension à devenir idiot et vicieux ne tient nullement de son infirmité, mais uniqueement de l'isolement qui en est la suite. En effet ce qui compose l'homme complet n'est pas seulement un corps et une âme mais aussi sa position sociale, son éducation.

Son ignorance.

Il est inutile de dire que les sourds-muets sont doués, aussi bien que les parlants, des facultés intellectuelles. C'est un fait constant, et paraître en douter, serait à leurs yeux un soupçon injurieux.

Mais, pour les sourds-muets comme pour les parlants, il faut que la société, qui est dépositaire des idées religieuses et sociales, les communique à ses membres, par tous les moyens en son pouvoir.

Elle les fait passer dans l'esprit des parlants par la voix humaine,et dans celui des sourds-muets par le langage des signes.

Il résulte, toutefois, bien des idées fausses chez les sourds-muets en rapport avec les parlants qui n'ont pas une vraie connaissance du langage mimique. On en jugera mieux par quelques exemples :

Le sourd-muet Caron, instruit à Québec, par l'avocat McDonald, premier instituteur des sourds-muets du Canada, prenait le Christ pour un malfaiteur, parce que, lorsqu'il faisait mal, sa mère lui montrait le crucifix : il croyait qu'en faisant ce que sa mère lui défendait, il serait crucifié.

J'ai eu pour élève un sourd-muet qui adorait le soleil levant. Il se levait tous les jours de grand matin, se tenait à la fenêtre, et sitôt que le soleil paraissait, se mettait en adoration. Sa mère avait voulu lui apprendre à adorer Dieu tous les matins. Il était sous l'impression que le soleil conduisait tout dans le monde : c'était son Dieu.

Mais laissons parler un sourd-muet instruit, poète fameux, qui a lui même écrit sa vie, et ce sera, avec quelques variations, l'histoire de beaucoup de sourds-muets.

" J'habitais, dans mon enfance, avec ma famille, dans une ville de Province (en France). La première fois que j'assistai à un convoi funèbre, je m'imaginai que le mort, que l'on descendait en terre, allait se reposer quelque temps, dans son cercueil ; et qu'ensuite il reviendrait parmi nous. Assez longtemps après, voyant que ce mort ne revenait pas, je m'informai, de ceux que j'avais vus à son enterrement, pourquoi il ne paraissait plus. Mon esprit franchissait un espace immense, pendant que l'on

m'expliquait ce qui se passe à la mort de chacun de nous. Un autre jour, je vis un cercueil, dans une chapelle ardente. Je ne fus, cette fois, sujet à aucune erreur ; mais, me rappelant ce que l'on m'avait dit précédemment, je compris que ce mort allait nous faire un éternel adieu."

Mais remarquons bien les erreurs du sourd-muet, par rapport aux choses spirituelles, tant qu'il n'a pas été mis en communication avec la société par l'écriture ou le langage mimique.

" Je n'avais aucune idée exacte des mystères de la Ste. Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption."

" Je ne savais pas que Dieu a donné aux hommes une religion ; et par conséquent, je ne pouvais soupçonner qu'il y a obligation de l'observer. Je ne savais pas non plus qu'il y a, dans l'autre monde, une récompense pour les bons et un châtiment pour les méchants. Mais je pensais que c'était pour punir ou récompenser les hommes, que le ciel donnait du beau ou du mauvais temps."

" Je ne m'étais formé aucune idée juste de la prière, de la confession, de la communion, de la Ste. Vierge, du chapelet, des images, des Anges et des Saints."

" Ainsi, quand mon père me faisait mettre à genoux pour prier, je pensais, à la vérité, au Ciel ; mais c'était pour le faire descendre, de nuit, sur la terre, afin d'arroser les jardins ou pour guérir les malades. Je concevais beaucoup de joie, quand les plantes croissaient, ou que les malades revenaient à la santé Toute ma prière alors se réduisait à faire ce que je voyais faire à ma mère ou à mon grand-père, c'est-à dire, à joindre les mains et à remuer les lèvres ; car je n'y comprenais rien."

" Je croyai sque le crucifix, que je voyais exposé dans toutes les Eglises, était le maître du tonnerre ; parce que, sur certaines images, je l'avais vu représenté dans les nuages. Je m'étais mis dans l'esprit que, quand je serais grand, je pourrais monter jusqu'aux nues ; et que là je verrais comment se font les éclairs, la pluie et le tonnerre. Ayant remarqué que le côté du Christ était percé d'une lance, je demandai à mes parents ce que cela signifiait. Ils purent me faire comprendre, par signes, que c'étaient les Juifs qui l'avaient ainsi traité, en perçant ses pieds et ses mains de gros clous et en enfonçant une longue lance

dans son cœur. Dès lors, je ne pus supporter la vue des Juifs, qui étaient en grand nombre dans mon pays ; et leurs figures me paraissaient si monstrueuses, par suite de mon imagination exaltée, que je prenais la fuite, quand il m'arrivait d'en rencontrer quelques-uns. "

" Quand je voyais de jeunes enfants faire leur première Communion, j'aurais beaucoup désiré faire comme eux. Car j'étais jaloux de leur bonheur, et je me sentais touché des appareils pompeux, qui ont accoutumé d'accompagner cette belle cérémonie. J'aurais bien voulu les suivre à la sainte table ; mais je n'osais le faire, parceque je ne me voyais pas habillé aussi proprement qu'eux. Ce qui montre que je n'avais pas de cette grande action, l'idée que s'en font les enfants qui sont bien préparés. "

" Je ne réfléchissais pas sur la fin que Dieu s'est proposée, en me créant et en me mettant au monde. Je ne pensais nullement à cette essentielle vérité que l'homme n'est sur la terre, que pour sauver son âme. Il ne me venait pas même en pensée que j'avais une âme immortelle. J'allais cependant, tous les dimanches, à la Messe et à Vêpres, avec mes parents ou mes compagnons. Je me sentais du respect pour le Cruciflx et pour les autels, et je ne me permettais pas de gesticuler dans les églises, parce que je m'apercevais que l'on y gardait un profond silence. Voyant que beaucoup d'autres s'occupaient à lire, pendant les offices, je me chagrinais de ne pouvoir faire usage de livres, à cause de mon ignorance."

" Je n'étais pas arrivé à comprendre que Dieu a fait de rien toutes choses ; et, quoique j'admirasse beaucoup les brillantes couleurs des fleurs et surtout l'éclatante beauté du Ciel, j'avais des idées fort singulières de la grand œuvre de la création. Ainsi, je m'étais imaginé que le Soleil et la Lune avaient été placés dans le firmament, par le Christ, pour épier toutes les actions des méchants. "

Ce langage d'un muet, tout simple qu'il est, nous dit bien haut le besoin qu'il a de fréquenter de bonnes écoles pour apprendre à être un bon citoyen et un bon Chrétien.

LE SOURD-MUET DOIT-IL ÊTRE INSTRUIT ?—IL LE DÉSIRE.

Qu'il le désire, rien de mieux constaté par ceux qui les instruisent. Que de fois ces pauvres enfants m'ont demandé, malgré leur amour pour leurs parents, de retrancher les vacances afin d'apprendre, sans retard, ce qu'ils doivent connaître. Laissons ici la parole à M. de Berthier, célèbre Sourd-Muet de naissance, Philosophe Parisien, chevalier de la légion d'honneur, membre de la société des gens de lettres et de l'Institut Historique et auteur de plusieurs ouvrages très-estimés.

" Etant encore tout petit et avant d'être admis à l'école des Sourds-Muets de Paris, j'en fréquentais une de Parlants, dans ma ville natale. J'étais si jaloux du bonheur de mes compagnons de classe, et si dépité de ne pouvoir m'exprimer comme eux, de vive voix, que je me résolus un jour de me faire donner une leçon bon gré mal gré. J'épiai donc le moment où un de mes compagnons quittait les genoux de notre maîtresse, et je m'emparai de sa place pour qu'elle me montrât mes lettres, comme aux autres. Je triomphais de ma petite ruse de guerre lorsque cette bonne femme me fit comprendre que mes oreilles et ma langue n'étaient pas comformées comme celle de mes compagnons ; et que pour cela il m'était impossible d'apprendre aussi bien qu'eux. J'en fus si affligé que, pour me consoler, il fallut me promettre de m'envoyer à une autre école que celle-là, où je pourrais m'instruire comme les parlants."

Le Sourd Muet, comme on le voit, est très-désireux d'apprendre quelque chose, et il est susceptible d'une instruction vraiment pratique, telle que peut l'acquérir le parlant, pour gagner sa vie honorablement. Je pourrais citer, à l'appui de ce que je dis, une foule d'exemples que nous avons sous les yeux,mais contentons-nous d'une couple.

Le jeune Allo, de Montréal, après avoir passé quatre ans dans notre maison, perdit son père. Il sortit, et, tout désolé de voir sa brave mère, sa sœur et son jeune frère sans support, donna deux ans d'apprentissage comme tailleur, ouvrit une boutique à son compte, bien résolu de ne laisser souffrir aucun des siens. Il réussit à merveille à tenir sa famille dans l'aisance pendant trois ans. Puis il mourut, épuisé de fatigue.

Un autre de nos élèves, que je m'abstiendrai de nommer parce qu'il est encore vivant, apprit, tout en s'instruisant, l'art de la typographie dans notre modeste atelier. Après deux ans de pratique, il gagnait vingt dollars par semaine, et l'été dernier, il fut élu, entre six à sept cents Sourds-Muets de New-York, président de la société de bienfaisance des Sourds-Muets de cette ville.

Que seraient devenus tous ces enfants sans éducation ? des êtres insupportables aux autres et encore plus à eux-mêmes, des sujets nuisibles et dangereux. S'il en est ainsi, il faut donc faire instruire les Sourds-Muets, et ce serait cruauté que de les priver de ce légitime désir. Mais il y a plus.

Obligation de conscience de faire instruire le sourd-muet.

Le Sourd-Muet a une connaissance du bien et du mal plus ou moins développée, selon qu'il a été en rapport avec des personnes pouvant s'exprimer plus ou moins exactement par signes.

Constatons d'abord un fait, c'est qu'on rencontre des Sourds-Muets privés de toute instruction classique, auxquels de bons prêtres ont cru pouvoir administrer les Sacrements. Je ne conseillerais pas d'agir ainsi, mais je ne suis pas prêt à condamner ces actes pieusement accomplis.

Voici un fait qui est à ma connaissance, et qui s'est passé avant que je fusse prêtre. Un Sourd-Muet, sans aucune instruction régulière, vint ici et nous tint à peu près ce language : " Je veux m'instruire, mes parents et mon curé ne veulent pas payer pour moi " (ne peuvent pas, aurait été plus exact). " J'ai péché et personne ne peut me confesser, je vais me damner." Puis tout transporté, il se prit la tête entre les mains pour prouver ainsi son découragement et son désespoir. Si j'eusse été prêtre, je lui aurais donné un petit quart d'heure d'instruction et je l'aurais confessé de suite.

Un autre, du *township* de Chertsey, après des instances répétées, faites auprés de ses parents, pour se faire instruire suffisamment pour sa confession, partit malgré sa famille, se rendit ici, à pied, prit quelques leçons, se sonfessa et aprés deux mois, retourna tout joyeux à la famille où il mourut au bout de quelque temps.

Que d'exemples ne pourrions-nous pas citer de Sourds-Muets qui craignent la mort, l'enfer, et prouvent qu'ils peuvent pécher, même avant d'être instruits méthodiquement. Si le Sourd-Muet n'a pas une connaissance exacte de la loi, du moins a-t il la conscience, et St. Paul dit que c'est par la conscience que l'on pèche.

Je ne puis résister à la tentation de citer ici une partie de l'article que Mr. de Berthier, Sourd-Muet de naissance écrivait dans " l'Ami des Sourds-Muets " :

" Le sourd-muet, qui n'a reçu aucune espèce d'instruction, a-t-il l'idée du mien ou du tien, du bien ou du mal ? " Voilà les deux questions mises sur le tapis chaque fois qu'un de ces malheureux est amené devant les tribunaux criminels, questions dont la solution est presque toujours en opposition avec la vérité. Perdrai-je mon temps à pulvériser des arguments qui outragent notre dignité d'êtres intelligents, notre dignité d'hommes ? Je me bornerai à envisager, entre mille autres, un fait récent publié par ce journal, sous la rubrique de Grenade, à la date du 12 juillet dernier. Il s'agit de la condamnation d'un jeune sourd-muet appelé Francis Solo.

" Les médécins, à l'examen desquels le pauvre sourd-muet a été soumis, ont déclaré qu'il n'avait aucune notion du bien et du mal ? (Pourquoi des médecins ? En quoi sont-ils meilleurs juges des choses de l'âme et de l'intelligence que les autres hommes ? Est-ce une petite assimilation avec les aliénés ?)

" D'abord, comment des hommes étrangers à la langue des gestes ne se sont-ils pas fait scrupule de juger des facultés du sourd-muet, et sur quelles preuves ont-ils prétendu s'appuyer pour démontrer que, chez lui, il y avait absence complète d'idées morales ? L'exposé même va corroborer ma réponse à ces arbitres de la vie d'un homme, et à tous ceux qui, placés dans la même position, ne balancent pas à se prononcer sur le sort d'une existence exceptionnelle dont les conditions leur échappent. Notre sourd-muet ramasse des fruits et se propose d'en faire un délicieux repas ; un homme lui dérobe ces fruits ; le sourd-muet fond sur lui et l'étend raide mort.

" En premier lieu, je ne vois pas ici que le prévenu soit atteint et convaincu d'idiotisme ou d'imbécilité. Sa conduite, au con-

traire, décèle une intelligence forte, énergique, qui s'irrite quand on veut lui arracher cette jouissance qu'il couve, qu'il médite et qui se cramponne à ce sentiment *du mien* dont il a parfaitement calculé la portée. Lui refusera-t-on davantage le sentiment de l'action barbare, criminelle, qu'il a commise dans un accès de colère ? Et dois-je me consumer en efforts pour faire ressortir toute l'absurdité d'une distinction qu'on s'obstine à établir entre un sourd-muet et un parlant illettré, quand le front de l'un et de l'autre porte également le sceau de la dignité humaine, le sceau commun de notre moralité, de notre responsabilité ? Observez à fond, je vous prie ; interrogez minutieusement l'enfant le plus ignoré, le plus brut qui nous arrive à l'institution royale ; mais avant de l'observer, de l'interroger, apprenez sa langue. Car je ne vous suppose pas la science infuse parce que vous parlez, et je ne connais personne au monde qui sache ce qu'il n'a pas appris. Vous me direz ensuite si son âme est comme une table rase, et si l'instinct du bien et du mal n'a pas été déposé par la nature dans cette intelligence, comme dans la vôtre."

En supposant qu'il y ait table rase dans l'âme du Sourd-Muet, (mais je défie un instituteur de sourds-muets, connaissant les signes, de soutenir cette opinion) si on ne le fait pas instruire, ne privons-nous pas Dieu d'un degré de gloire, et l'âme du sourd-muet de jouissances éternelles auxquelles la perfection de ses actes lui aurait donné droit ?

D'ailleurs, pourquoi Dieu aurait-il donné à son église le moyen d'instruire les sourds-muets ? (car Dieu n'agit pas sans but). On le sait, ce sont les moines du moyen âge qui ont commencé l'instruction des sourds-muets, qui fut régularisée par l'Abbé de l'Épée, et que l'Église a toujours encouragée de toutes ses forces.

Je conclus donc qu'on est obligé en conscience de faire instruire les sourds-muets, et je tire cette conclusion avec tous les peuples civilisés qui font tant pour leur éducation.

Le sourd-muet apres son éducation

J'ai déjà donné des exemples prouvant que le sourd-muet instruit est aussi utile à la société que le parlant ; j'en citerai encore quelques-uns qu'on aimera à connaître et qui donneront une idée juste du sourd-muet. Disons d'abord que tous nos sourds-muets instruits gagnent leur vie honorablement, quelques-uns même font des épargnes.

Nous voyons dans Ontario deux sourds-muets avocats, venus d'Ecosse. Leur clientelle est nombreuse et ils pourraient avoir raison de quantité de nos avocats parlants. L'un d'entre eux est venu nous faire une visite l'été dernier et nous avons admiré ses bonnes manières et son savoir.

M. Forestier, sourd-muet, directeur de l'Institution de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés sur l'éducation des sourds muets, est un des plus gentilshommes que j'aie encore rencontrés. Son établissement marche admirablement.

Qu'on demande à Mr. Ls. Beaubien, M. P. P. des nouvelles de son sourd-muet cultivateur, élève de cette Institution, qu'il paie six dollars par semaine et on verra s'il l'estime.

N'avons-nous pas, ici même, pour professeurs, deux sourds-muets d'une haute capacité. Tout le monde connait le frère Young. Quelle intelligence, quel dévouement pour ses frères d'infortune ! &c., &c.

" Un honnête ouvrier imprimeur, sourd-muet, a sacrifié toutes ses économies pour rétablir la fortune ébranlée de son frère, parlant, médecin. Un autre sourd-muet, M. de M....., avait une nièce parlante, jeune et charmante personne qui ne possédait rien, quand un homme titré lui demande sa main. L'oncle généreux la dota de 40,000 fr. "

" Dans le temps où la patrie était en danger, le sourd-muet Joseph, connu sous le nom de comte de Solar, s'engagea dans un régiment de dragons. Cette innocente victime avait été dépouillée, en 1792, de ses titres et de sa position sociale, par arrêt du nouveau tribunal de Paris, après la mort de l'abbé de l'Épée et du duc de Penthièvre, les seuls protecteurs qu'il eût au monde. Bientôt il fut cité parmi les plus braves, son nom vola de bouche en bouche, ses traits d'audace charmèrent les veillées du bi-

vouac. Dans une charge, ce jeune héros, après avoir longtemps soutenu le choc de l'ennemi, succomba glorieusement. Le malheureux n'avait pu entendre le signal de la retraite "

" Un autre sourd-muet, Deydier, son ancien condisciple et son interprète dans son trop célèbre procès, après avoir demandé, à diverses reprises, à servir comme canonnier à Lyon, fut enfin admis dans cette arme, mais il eut le regret amer de se voir renvoyer quelque temps après, pour le seul motif de son infirmité.

" Lors du double investissement de Paris par les armées coalisées en 1814 et 1815, et pendant les combats des journés de Juillet et Février, on a vu grand nombre de sourds-muets, sans calculer leur position, se mêler à la garde nationale et aux faubouriens, et beaucoup, moins heureux, témoigner par leurs gestes énergiques le regret de n'avoir pu se procurer des armes. "

" A l'âge de cinq ans, dit le *Journal de Rouen*, M. Eugène de Montbret tomba par la portière d'une voiture, dont une roue lui passa sur la cuisse. Affigé d'une surdité absolue par suite de cet accident, parce qu'il fut mal soigné, il perdit presque entièrement l'usage de la parole, ne pouvant plus entendre les sons et les mots. La première éducation de M. Eugène de Montbret avait été heureusement précoce. Sa mère lui avait appris à lire. Grâce à l'unique secours de ce premier moyen d'instruction et aussi à une rare intelligence, il apprit sans maître le français, le latin, le grec, et la plupart des langues vivantes de l'Europe, auxquelles il joignit encore l'arabe.

" En 1806, malgré son infirmité, qui devait le faire considérer comme sourd-muet, il fut nommé sous-chef au bureau de statistique, puis au bureau d'agriculture, et, en 1816, le duc de Richelieu le nomma secrétaire-interprète au ministère des affaires étrangères, place qu'il occupait encore en 1838.

" Le fait suivant donnera une idée de l'ardeur avec laquelle M. le baron Eugène de Montbret se livrait aux études les plus ardues. M. Dubois, savant missionnaire, lui apporta un jour de l'Inde un manuscrit en langue malaise, langue presque ignorée à Paris. Le désir de lire ce manuscrit suffit à M. Eugène de Montbret pour le décider à apprendre la langue malaise, et bientôt il fut le seul en France qui la connût aussi bien.

" Le but de ce savant, en étudiant toutes les langues, était de faire sur l'histoire des recherches qui pussent éclairer les points les plus obscurs. On assure que sa mémoire touchant les faits historiques était prodigieuse Il a fait plusieurs traductions d'ouvrages allemands et arabes."

« Les beaux arts ont compté et comptent encore plus d'un adepte parmi les sourds-muets. Au siècle dernier, un des élèves de l'abbé de l'Épée, M. Deseine, se distingua comme statuaire, au point de remporter le prix du concours ouvert par l'Assemblée nationale pour l'exécution du buste de Mirabeau. Parmi les peintres dont le public a distingué les toiles aux dernières expositions du Louvre, on a remarqué les ouvrages de divers sourds-muets, dont un, M. Loustau, a même, en 1842, obtenu une médaille d'or. Le tableau des derniers moments de l'abbé de l'Épée, tableau dont l'auteur a fait don à l'Institution, ne fait pas moins d'honneur à l'exactitude du crayon qu'à la chaleur du pinceau de M. Peyson. Deux anciens élèves de notre institution, MM. Boclet et Contremoulin, sont au nombre des meilleurs graveurs du dépôt de la guerre, et d'autres sont attachés à plusieurs des principaux ateliers de lithographie de la capitale. Enfin, une foule d'arts mécaniques sont exercés par des sourds-muets avec un succès dont témoigne suffisamment, entre autres faits, la médaille d'argent décernée aux jeunes apprentis de notre atelier de tour, à la suite de l'une des dernières expositions des produits de l'industrie nationale. »

VISITE DE L'HON. MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Pour la première fois, depuis vingt ans que je suis avec les sourds-muets, nous avons reçu, le 20 Décembre, la Visite de l'Hon. Ministre de l'Instruction Publique.

Un élève, au nom de ses confrères, débita par signe, l'adresse suivante, à laquelle L'Honorable Monsieur de Boucherville répondit par quelques mots bien appropriés, les assurant que sa symapthie et celle de ses collègues leur était acquise et qu'ils feraient tout ce qui pourait être fait pour la cause des sourds-muets :

L'Honorable C. B. de Boucherville, Premier Ministre,
et Ministre de l'Instruction Publique, &c., &c.

Monsieur le Ministre,

Nous connaissons les sacrifices personnels que Vous Vous êtes déjà imposés pour améliorer notre pénible condition : mais en Vous voyant, aujourd'hui, au milieu de nous, nous nous demandons naturellement ce que Vous venez faire dans cette maison du silence.

En effet, on n'a pas encore entendu dire que Vous soyiez allé visiter aucune institution, depuis Votre récente élévation à la dignité de Premier Ministre ; et il y en a tant de plus riches et plus brillantes que la nôtre, où Vous n'auriez pas été reçu avec plus de bonheur, mais bien avec plus de pompe et de splendeur.

Ah ! nous Vous comprenons, Monsieur le Ministre ; Vous avez vu une infirmité et Vous êtes venu la soulager. Vous savez qu'il y a des êtres privés d'un grand don de Dieu, et Vous voudriez y suppléer. Vous voudriez adoucir les souffrances des sourds-muets en cette vie et leur assurer le bonheur dans l'autre.

Vous savez qu'il y a dans la Province un grand nombre de sourds-muets qui ne connaissent pas leur Créateur, et Vous voudriez le leur faire glorifier ;

Vous savez que les pauvres sourds-muets ne pouront pas profiter de vos largesses pour l'éducation de la jeunesse, et Vous êtes venu les en dédommager par Votre Visite, et voir ce qu'il y a de mieux à faire pour améliorer leur sort.

Seule donc, la bonté de Votre cœur a pu Vous amener ici. Voilà le seul mobile de Votre Visite : il ne peut y en avoir d'autre.

Merci, Monsieur le Ministre, merci de nous avoir donné les prémices de votre bienveillance.

Si nous n'avons pas de voix pour publier vos louanges, du moins avons-nous des cœurs pour vous aimer, et des mains à élever vers le Très-Haut pour lui demander de faire descendre sur Vous, sur Votre famille et sur Votre Honorable Gouvernement ses bénédictions les plus abondantes.

Les élèves de l'Institution des Sourds-
Muets du Coteau St. Louis.

NOMBRE DE SOURDS-MUETS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.
PAR CÔMTÉ.

DISTRICTS.	HOMMES.	FEMMES.
Pontiac, Sud	18	13
Pontiac, Nord		
Ottawa, West	15	13
Ottawa, Centre	6	2
Ottawa, Est	5	11
Argenteuil	9	6
Deux Montagnes	11	9
Laval	10	7
Terrebonne	8	14
L'Assomption	8	10
Montcalm	21	11
Joliette	17	13
Berthier	13	11
Montréal, Centre	6	2
Montréal, Est	24	109
Montréal, Ouest	25	24
Hochelaga	36	20
Jacques Cartier	9	5
Vaudreuil	12	3
Soulanges	8	17
Beauharnais	25	9
Chateauguay	2	
Huntingdon, Est	7	5
Huntingdon, Ouest	9	7
Laprairie	13	14
Napierville	6	4
St. Jean	18	15
Chambly	7	10
Verchères	9	8
Richelieu	15	15
St. Hyacinthe	12	7
Bagot	20	9
Rouville	18	9
Iberville	15	14
Missisquoi	6	6
Brome	8	6
Shefford	12	9
Maskinongé	13	7
St. Maurice, Sud	13	7
St. Maurice, Nord		
Trois Rivières	6	1
Champlain, Sud	4	11
Champlain, Nord	7	4

Yamaska		9	6
Nicolet		32	17
Drummond		8	6
Arthabaska		8	8
Richmond		2	4
Wolfe		5	4
Sherbrooke		4	2
Stanstead		2	5
Compton		4	6
Portneuf		15	12
Comté de Québec		13	6
Québec, Ouest		1	4
Québec, Centre		5	7
Québec, Est		20	12
Montmorency		9	11
Charlevoix		22	13
Chicoutimi		11	4
Saguenay			2
Labrador			2
Lévis		14	7
Lévis		6	8
Lotbinière		10	11
Mégantic		11	15
Beauce, Ouest		5	9
Beauce, Est		17	11
Dorchester, West		8	10
Dorchester, Est		8	1
Bellechasse, Nord		9	6
Bellechasse, Sud		4	4
Montmagny		10	9
L'Islet		21	13
Kamouraska		20	13
Témiscouata		14	13
Rimouski, West		4	4
Rimouski, Est		4	7
Bonaventure		9	10
Gaspé, Ouest		2	
Gaspé, Centre		5	4
Gaspé, Sud		4	6
Ile de la Magdeleine		2	1
Québec	1630	863	767
Ontario	1412	776	636
N.-Brunswick	306	172	134
N.-Ecosse	441	238	203
Total pour la Puissance :	3789	2049	1740

NOTES HISTORIQUES SUR L'INSTITUTION CATHOLIQUE

DES

SOURDS-MUETS EN CANADA.

M. McDonald, avocat, résidant à Québec dans le Bas-Canada, fut envoyé, en 1830, par la Législature à l'Institution des sourds-muets de Hartford. Après y avoir séjourné près d'un an, il vint ouvrir une école de sourds-muets à Québec, le 15 juin 1831.

1835.

Au commencement de 1835, sous le prétexte que cette école était trop dispendieuse à la Province, on cessa de la protéger. Afin qu'on ne mit pas en doute leurs *bienveillantes* intentions, les législateurs eurent soin de faire inscrire sur les régistres parlementaires " qu'ils regrettaient beaucoup de ne pouvoir continuer l'allocation et qu'il s'empresseraient, dans des circonstances plus favorables, de rétablir cette importante école."

1836.

M. l'abbé Prince, directeur du collège de St. Hyacinthe, depuis Evêque du diocèse de St. Hyrcinthe et décédé le 5 Mai 1860, eut la généreuse pensée d'adjoindre au pensionnat du Collège, une école pour les sourds-muets. Il appela pour la diriger Mr. Caron, sourd-muet, un des éléves de M. McDonald, et afin de pouvoir admettre un certain nombre d'enfants pauvres, il sollicita auprès de la Législature, quelques secours pécuniaires qui furent refusés, les trois élèves qui se présentèrent ne pouvant payer, par leur modique pension, les honoraires de l'instituteur, après trois années de sacrifices de la part du Directeur du Collège, cette seconde école fut encore fermée par le mauvais vouloir et l'inconcevable insouciance des membres du parlement.

1847.

M. l'abbé Lagorce, curé de St. Charles, Rivière Chambly, ayant dans sa paroisse deux sourds-muets auxquels il voulait faire faire la première communion, fit venir M. Caron qui avait fondé l'institution de St. Hyacinthe. Ceci lui donna l'idée de fonder une institution pour ces pauvres malheureux. Il en fit part à Monseigneur Prince qui l'engagea à attendre le retour de l'évêque de Montréal qui était alors en Europe.

1848.

Vers la fin de 1848, l'Evêque de Montréal voyant évidemment que le gouvernement ne voulait point s'occuper du sort des quinze cents sourds-muets en Canada, entreprit de fonder une école dont la direction fut offerte à M. l'abbé Lagorce.

Ce digne prêtre quitta volontiers sa cure pour se vouer à l'en-

seignement des sourds muets. Après avoir reçu, durant quelques semaines seulement, des renseignements bien incomplets et avec le secours d'un jeune sourd-muet, peu instruit, mais connaissant suffisamment les principaux signes en usage dans les institutions des Etats Unis, il ouvrit son école le 27 Novembre 1848, dans un pauvre hospice d'orphelins dont le soin lui fut aussi confié.

Il n'eut d'abord que trois élèves ; mais quelques mois après, il en avait sept dont deux seulement payaient une partie de leur pension. Le produit de quelques bazars et la charité publique étaient les seules ressources de cette école et de l'hospice des orphelins.

1849.

Mr. L'abbé Lagorce se trouvant surchargé par cette double direction, on chercha à y remédier en séparant l'école de l'hospice. Au mois de Mai 1849, elle fut transférée dans une maison particulière à l'extrémité nord de la ville, au Pied du Courant. Quoique le directeur fut dans une position préférable, cependant il fut encore obligé d'avoir souvent recours à la charité publique pour le soutien de son nouvel établissement Cette même année, Mr. le Docteur Beaubien, de Montréal, offrit un terrain au Côteau St. Louis pour y fonder un établissement religieux. Dès qu'il fut accepté, Monseigneur eut la pensée d'y faire construire une maison pour y fixer l'Institution des sourds-muets.

Vers le milieu de septembre, Mgr. de Montréal, mettant toute sa confiance dans la Divine Providence, commença la bâtisse. Bientôt de petites souscriptions, des dons, diverses sommes empruntées permettent de continuer rapidement les travaux. Quatre mois après, on fut tout étonné d'apercevoir au milieu d'une carrière, sur un terrain inculte un grand édifice en pierre, élevé comme par enchantement, ayant 80 pieds de longueur sur 43 de largeur et à 3 étages.

1850.

Au mois de Mai 1850, Mr. Lagorce qui était logé très à l'étroit depuis un an, transféra pour la seconde fois, son école à cette nouvelle maison dont l'intérieur n'était encore qu'à moitié terminé. Il fut donc obligé de s'occuper de faire terminer les travaux commencés, de pourvoir aux besoins de cette vaste maison sans ressources suffisantes et nullement orgrnisée.

Au milieu de tous ces embarras, Mr. Lagorce ne pouvait continuer son école que bien difficilement. Seul pour préparer toutes les leçons de ses élèves, n'ayant pour tout guide que la grammaire de l'abbé Sicard, n'ayant jamais eu l'avantage de visiter aucune école, et privé depuis dix mois du secours du sourd-muet qui était venu le seconder dans l'enseignement, il ne pouvait donner à ses sourds-muets que quelqu'instruction religieuse par le moyen des signes, des images et de l'écriture, sans plan déterminé.

Mr. Lagorce sentant depuis longtemps qu'il ne pouvait continuer cette école utilement sans s'être bien formé à l'enseignement par l'étude approfondie des principales méthodes et par la visite de quelques institutions, obtint de son Evêque la permission d'aller en France pour atteindre ce but. Aprés avoir congedié ses élèves, il partit de Montréal le 2 Mai 1851, et arriva à Paris au mois de Juin, ayant déjà visité les institutions d'Orléans, de Paris, de St. Médard, il se rendit à Lyon où il espérait trouver des collaborateurs qui l'accompagneraient au Canada pour le seconder dans cette œuvre de charité, mais il ne put réussir.

(*A suivre.*)

Prospectus :

Cette maison d'Education, fondée en 1848, est placée sous le patronage de Sa Grandeur, l'Evêque Catholique de Montréal et du Séminaire de St. Sulpice.

Elle est protégée par le Gouvernement provincial.

Ses classes s'ouvrent le 1er Septembre et se ferment le 1er Juillet.

Le Français et l'Anglais y sont enseignés avec le même soin.

Le cours d'étude est de sept ans et comprend : l'Articulation et la lecture sur les lèvres, le Catéchisme, la Grammaire, l'Histoire, la Géographie, le Calcul, la Tenue des Livres, le Dessin, l'Agriculture, &c., &c.

Il y a des ateliers d'Imprimerie, de Reliure et de cordonnerie.

CONDITIONS.

Pension et instruction.	$100.	(année scolaire.)	
Lavage.....	$10.	"	"
Lit garni.....	$10.	"	"

Payables d'avance, en deux termes.

Les livres, les habits et les soins du médecin sont à la charge des parents.

On est prié de remettre au Trésorier l'argent qu'on voudrait laisser à son enfant et de le pourvoir de ports de lettres.

Il ne sera fait aucune déduction pour les absences partielles, à moins que ce ne soit pour cause de maladie prolongée.

Le nom de l'élève devra être écrit sur chaque article de son trousseau.

PROSPECTUS:

This house of education, founded in 1848, is placed under the patronage of his Lordship the Bishop of Montreal and the Seminary of St. Sulpice.

It is protected by the Provincial Government.

Its classes are opened on the 1st of September and closed on the 1st of July.

English and French are taught with the same attention.

The coures of studies is of seven years, and embraces articulation and lips Reading. Catechism, Grammar, History, Geography, Arithmetic, Book-keeping, Drawing, Agriculture, &c., &c.

We have offices for printers, book-binders, and shoe-makers.

CONDITIONS.

Boarding and Tuition.	$100.	(School year.)	
Bedding.....	$10.	"	"
Washing.....	$10.	"	"

Payables in advance in two terms.

Books, clothing, and medical cares are extra charges.

Parents are invited to deposit with the Treasurer the poket money for their children, and to provide them with postage stamps.

No deduction will be made for partial absence from the Institution, unless in case of protracted illness.

The name of the pupils should be written on every article of his outfit.

drait

les, à

son

nder
the

d on

ula-
gra-
&c.
rs.

ket
age

Ins-

icle